

PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE AUX ÉTUDES DE SANTÉ (PACES)

DOMAINE(S) :

SCIENCE - TECHNOLOGIE - SANTÉ

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	1 an
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION DIPLÔMANTE	✓
FORMATION INITIALE	✓

L'accès aux filières conduisant aux quatre professions médicales (médecine, odontologie, pharmacie et sage-femme) passe par une première année commune (PACES) enseignée sur 2 semestres dans les facultés de médecine.

La plus grande partie du programme (tronc commun) est commune aux 4 filières. Ce programme est similaire à toutes les universités françaises. L'accès aux filières nécessite en outre des enseignements spécifiques à chacune de ces filières. Le contenu de ces enseignements spécifiques est laissé à la discrétion des universités. Il existe un concours pour chacune des 4 filières, portant d'une part sur les matières du tronc commun, et d'autre part, sur l'enseignement spécifique de la filière. Tout étudiant peut passer les 4 concours.

Le nombre de places donnant accès à la deuxième année de ces filières est limité par un numerus clausus fixé par université et par filière (arrêté annuel publié au Journal Officiel, habituellement en janvier de l'année en cours).

L'accès en institut de masso-kinésithérapie passe par l'inscription à la filière médecine et permet l'entrée dans l'une des 4 écoles partenaires de l'UVSQ.

Outre ces 4 filières médicales, l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines propose un certain nombre de passerelles : filières ingénieurs (ISTY, ...), filières paramédicales (ergothérapeute, psychomotricien,

pédicure-podologue).

ECTS : 50 ECTS pour le tronc commun et 10 ECTS pour chaque UE Spécifique

Spécificités de la formation

> Lieu d'enseignement :

UFR des sciences de la santé Simone Veil
2 avenue de la Source de la Bièvre
78180 Montigny-Le-Bretonneux

Accès : SNCF et RATP : Gare de St-Quentin en Yvelines par les ligne N du Transilien (réseau Paris-Montparnasse), ligne U du Transilien (ligne La Défense - La Verrière) et ligne C du RER). Temps indicatif : environ une demi-heure de trajet de La Défense et de Paris-Montparnasse par la SNCF, de Javel par le RER C).

> Enseignants

Les enseignements sont assurés par les enseignants de l'UFR de Sciences de Versailles (sur le site de Saint-Quentin) et par les enseignants de l'UFR des Sciences de la Santé.

Conditions d'admission

Pour vous inscrire en première année des études communes en santé (PACES) à l'UVSQ, vous devez vous connecter à la plateforme Parcoursup : www.parcoursup.fr/.

1. Dans formation Par type de formation sélectionner : Etudes de santé.
2. Dans Lieu Par région sélectionner : Ile-de-France.
3. Lancer la recherche.
4. Dans le résultat de recherche sélectionner : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - Antenne de Guyancourt (public)

Cette procédure concerne les bacheliers d'Ile-de-France, les bacheliers hors Ile-de-France, les étudiants en réorientation (interne et externe à l'UVSQ), les étudiants européens et les étudiants étrangers non européens qui ont obtenu un BAC français dans un lycée Français à l'étranger.

Si vous êtes étudiant étranger, une page vous est dédiée :

<http://www.uvsq.fr/venir-a-l-uvsq-en-mobilite-individuelle-261881.kjsp?RH=1190905889089>

Attention : quel que soit le niveau de diplôme supérieur ou titre obtenu à l'étranger, l'inscription en PACES et l'obtention d'un classement en rang utile au Numerus Clausus dédié sont obligatoires pour accéder aux études de Santé en France.

Inscription

> Consulter la rubrique inscription de l'UVSQ

Inscription en formation continue

Inscription en formation continue / Reprise d'Etude
Département DPC et Formation Continue en Santé
fc-medicine@uvsq.fr

Contenu de la formation

Sont enseignées successivement les unités d'enseignement (UE) du tronc commun sur le 1er semestre (S1) et la 1ère partie du second semestre (S2), puis les UE spécifiques des 4 filières sur la 2ème partie du S2. Les 4 UE spécifiques des filières sont organisées pour que tout étudiant puisse préparer les quatre concours.

Le programme national est divisé en UE qui correspondent, non à des disciplines scientifiques, mais à des thématiques.

Le livret PACES communiqué aux étudiants en début d'année universitaire via e-campus, présentent ces horaires, coefficients ou encore les modalités du concours.

Pour des impératifs d'organisation, certaines UE spécifiques de filières peuvent faire appel aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement sous forme de visio-conférences, cours en ligne, DVD, etc...

L'enseignement de l'UE préparant à l'accès en odontologie est confié à un collectif national d'enseignant d'UFR d'Odontologie, les UE préparant à la filière pharmacie sont assurées en présentiel ou par des cours en ligne par les enseignants de l'UFR de Châtenay-Malabry (Université Paris Sud). Les UE préparant à l'accès en médecine ou sages-femmes sont assurée par les enseignants de l'UVSQ.

Un tutorat innovant est organisé par les étudiants de deuxième et troisième année avec 2 axes principaux :

- » Une pré-rentrée du tutorat qui permet aux lycéens qui le désirent de se «jeter dans le grand bain » avec l'aide des tuteurs au cours des 2 dernières semaines du mois d'août avant la rentrée de PACES
- » Des tests dès la fin du premier mois de cours, avec des sujets validés par les enseignants, un concours blanc général et une aide personnalisée en mini-groupes

Contrôle de connaissances

Le Concours :

Il se déroule en 2 parties :

La 1ère partie porte sur les UE du premier semestre ; elle a lieu dans la seconde quinzaine de décembre ; elle dure une journée; l'épreuve se fait sous forme de questions à choix multiples (QCM) pour toutes les UE. Les résultats en sont publiés fin janvier (note sur 20 pour chaque UE). En fonction des filières, ces UE sont affectées de coefficients différents, les classements dans les filières en fonction de ces coefficients sont aussi publiés.

La 2e partie du concours a lieu en mai. Elle porte sur les matières enseignées au second semestre (tronc commun et UE spécifiques).

Les épreuves se font sous forme de QCM pour toutes les UE à l'exception de l'UE « Santé-Société-Humanités ». Pour cette UE, 70% de la note correspond à une épreuve rédactionnelle (les 30% restant sous forme de QCM). Les UE spécifiques sont communes aux 4 Universités du groupe B (UVSQ, UPEC, UPSud, UPMC). Les résultats en sont publiés fin juin-début juillet (voir plus bas : le choix de la filière après concours).

Le contenu des UE Spécifiques et les modalités du concours sont indiqués sous réserve de validation par les conseils de la faculté et de l'université.

Les classements :

Il y a 5 classements (1 par filière de santé et 1 classement indifférencié).

Le classement par filière prend en compte les notes dans les UE du tronc commun affectées de leur coefficient et la note de l'épreuve de l'UE spécifique.

Pour le classement final, ne peuvent être classés dans une filière, que les étudiants ayant choisi de passer le concours de la filière considérée en prenant une inscription pédagogique (fin janvier, comme décrit plus loin). Les étudiants inscrits en filière Médecine ont la possibilité de participer au choix de la filière Kinésithérapie (mêmes coefficients qu'en médecine).

Les étudiants ayant sollicité une candidature en ergothérapie, en psychomotricité, en pédicure-podologue ou à l'ISTY sont convoqués pour un entretien oral qui détermine leur admissibilité.

Une information sur les différents métiers correspondant à ces filières et aux passerelles proposées ont lieu avant le choix des filières, une fois que les résultats du premier semestre sont connus.

Le choix de la filière après le concours en cas d'inscription multiple :

Il s'agit ici pour les candidats les mieux classés et qui peuvent accéder aux places fixées par le numerus clausus de notifier la hiérarchie de leur choix. Un algorithme de calcul est appliqué pour affecter les étudiants dans la filière correspondant à leur premier choix, puis dans leur second choix s'il n'y a plus de place disponible dans leur premier vœu, et ainsi de suite.

Pour le choix de kinésithérapie qui n'a pas d'UE spécifiques et de concours propre, c'est le classement du concours médecine (avec les coefficients de médecine) qui sert de référence.

Lors de la publication des résultats à la fin du second semestre, l'étudiant dispose alors de quelques jours pour confirmer ou modifier la hiérarchie de ses vœux. Cette dernière décision est définitive.

Attention, l'affectation dans une filière entraîne automatiquement une démission dans les autres filières. Un étudiant renonçant à une affectation (par exemple un étudiant exclu de la filière de son premier vœu, admis dans la filière de son second vœu et y renonçant pour redoubler) perd le bénéfice de cette admission. L'étudiant autorisé à redoubler peut s'inscrire à toutes les filières, y compris celle (s) à laquelle (auxquelles) il a précédemment renoncé(s).

Les numerus clausus :

Ils sont décidés annuellement par les 2 ministères de tutelle (enseignement supérieur et santé). Le numerus clausus affecté par université est calculé au prorata des étudiants inscrits, il est communiqué par arrêté Ministériel au cours de l'année universitaire, traditionnellement en JANVIER. Pour l'année 2017-2018, avec 942 inscrits au premier septembre, le numerus clausus des filières Santé MOPS est le suivant : 145 places pour médecine, 42 places pour pharmacie, 18 places pour sages-femmes, 13 places pour odontologie.

Pour les filières paramédicales, les prévisions sont les suivantes :

- » Kinésithérapie : Ecole d'Assas : 25 places ; CHIMM : 20 places ; Ecole Saint Michel : 6 places ; le CEERRF : 12 places
- » Pédicure Podologue : 10 places
- » Ergothérapeute : Ecole d'ASSAS : 5 places; CHIMM : 5 places
- » Psychomotricien : CHIMM : 5 places
- » ISTY : 5 places

Année post-bac de sortie

[[Autre](#)]

Perspectives professionnelles

Métiers de la santé, professions libérales, fonction publique hospitalière, secteur privé de la Santé.

Poursuites d'études à l'UVSQ

Les réorientations :

Les textes réglementaires prévoient que les réorientations obligatoires à l'issue des deux semestres soient mises en place pour les étudiants les moins bien classés.

La réorientation en fin de premier semestre (qui ne peut dépasser 15 % du nombre des inscrits en première année) n'est pas appliquée dans notre université.

La réorientation en fin de second semestre est appliquée. Le classement indifférencié sert de base pour décider de cette réorientation. Il ne prend en compte que les UE du tronc commun, avec un coefficient de l'UE proportionnel à son nombre d'ECTS. Le rang au delà duquel les étudiants ne pourront redoubler et se réinscrire en PACES est fixé à 2,5 fois le numerus clausus global (NC des 4 filières médicales).

Les étudiants primants qui sont au delà du rang doivent acquérir 60 ECTS dans une autre filière pour demander une réintégration en PACES.

La validation de l'année permet l'attribution de crédits d'enseignements (60 ECTS) autorisant l'accès en deuxième année de licence à l'UFR de sciences, ou dispensant de certains enseignements dans les filières non scientifiques.

Les modalités de réorientation sont indiquées sous réserve de validation par les conseils de l'UFR et de l'Université

Adresses et coordonnées

Service de la Scolarité :

2 avenue de la Source de la Bièvre
78180 Montigny-Le-Bretonneux

Julie Piazzola

Tél. : 01 70 42 94 91

julie.piazzola@uvsq.fr

Sadika Rebas

Tél. : 01 70 42 94 89

sadika.rebas@uvsq.fr

Célia Gascoin

Tél. : 01 70 42 92 84

celia.gascoin@uvsq.fr

Gaëlle Lascoux

Tél. : 01 70 42 94 90

gaelle.lascoux@uvsq.fr